



Préfecture de l'Essonne

Courcouronnes, le 4 juillet 2007



Affaire suivie par
M. SERVELY
Téléphone direct:
01 60 91 41 59
Références à rappeler:
JEP/ZR/MS/MP/07 n° 291


Monsieur le Président,

La formation spécialisée en matière d'agrément Jeunesse Education Populaire du 25 juin 2007, après avoir examiné votre dossier, a décidé de donner une suite favorable à votre demande **de renouvellement d'agrément**.

Vous trouverez ci-joint une copie de l'arrêté préfectoral n° 2007-DDJS-JEP-024, en date du 4 juillet 2007 portant renouvellement d'agrément au titre des activités de Jeunesse et d'Education Populaire, sous le numéro **91J 283**

Veillez agréer Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

le Directeur Départemental


Zbigniew RASZKA

Monsieur le Président
ASSOCIATION MUNICIPALE
DES SPORTS ET DES LOISIRS
1, rue Pasteur (Mairie)
91290 LA NORVILLE

A R R E T E

n° 2007-DDJS-JEP-024 du 04/07/2007

**attribuant le renouvellement d'agrément aux
Associations de Jeunesse et d'Education Populaire**

**LE PREFET DE L'ESSONNE
Officier de la Légion d'Honneur,**

- VU** Le décret 84-567, 1984-07-04 modifiant l'ordonnance du 02-10-1943 (ART 6) modifiée, au statut des groupements de Jeunesse en ce qui concerne l'agrément des associations à caractère régional, départemental ou local
- VU** La loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001, notamment son article 8 relatif à l'agrément « Jeunesse et Education Populaire »
- VU** Le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002, relatif à l'agrément Jeunesse et Education Populaire
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2007-DDJS-001 du 15 février 2007 portant création du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2007-DDJS 002 du 12 mars 2007 portant désignation des membres du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et composition de ses formations spécialisées et restreinte
- VU** l'arrêté n° 2006- PREF-DCAI/2 -135 du 12 juin 2006 portant délégation de signature à Monsieur Zbigniew RASZKA, Directeur Départemental Jeunesse et Sports de l'Essonne, et notamment son article 1 « attribution et retrait de l'agrément au bénéfice des associations sportives et des associations de jeunesse et d'éducation populaire ayant leur siège social dans l'Essonne

Sur proposition du Conseil Départemental de la Jeunesse , des Sports et de la Vie Associative réuni le 25 juin 2007.

.../...

A R R E T E

Article 1er : Le renouvellement d'agrément est attribué à l'associations Jeunesse e
d'Education Populaire, désignée ci-après

ASSOCIATION	SIEGE SOCIAL	N° D'AGREMENT	DATE
Association MUNICIPALE DES SPORTS ET DES LOISIRS	LA NORVILLE	91J283	25/06/2007

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le
Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes
Administratifs de la Préfecture et notifié aux présidents des
associations concernées.

Fait à Courcouronnes le 8 juillet 2007

Pour le Préfet
Le Directeur Départemental
de la Jeunesse et des Sports

SIGNE

Zbigniew RASZKA